

Comment et pourquoi bien gérer mes déchets !

Commune de



Romanel-sur-Lausanne

Gestion raisonnée des déchets

Un déchet se définit comme un résidu de production que son détenteur destine à l'abandon par besoin ou désir.

Une fois produit le déchet doit-être considéré comme un gisement potentiel d'énergie et de matière. C'est pourquoi dans le cadre d'une gestion raisonnée, on cherchera en priorité à le valoriser avant de l'éliminer.

Les 5 «R» pour mieux consommer :

Réfléchissez : Avez-vous vraiment besoin de cet objet ? Est-il suffisamment de bonne qualité pour durer et pour être réparé ? Quels sont les impacts environnementaux et sociaux de sa production et de son élimination ?

Renoncez : Pouvez-vous renoncer à acheter un produit s'il n'est pas écologiquement, socialement et éthiquement responsable ? Pouvez-vous renoncer à jeter un objet s'il peut bénéficier d'une seconde vie ?

Réutilisez : À travers le don, le troc ou la revente, et permettre ainsi à un objet plus utilisé mais toujours utilisable de faire le bonheur d'une autre personne.

Réparez : Faites réparer vos objets pour qu'ils durent plus longtemps et pour renforcer les acteurs économiques locaux.

Recyclez: Ramenez l'objet qui ne fonctionne plus au magasin ou en triant correctement ce déchet dans la bonne filière.

Valoriser ???

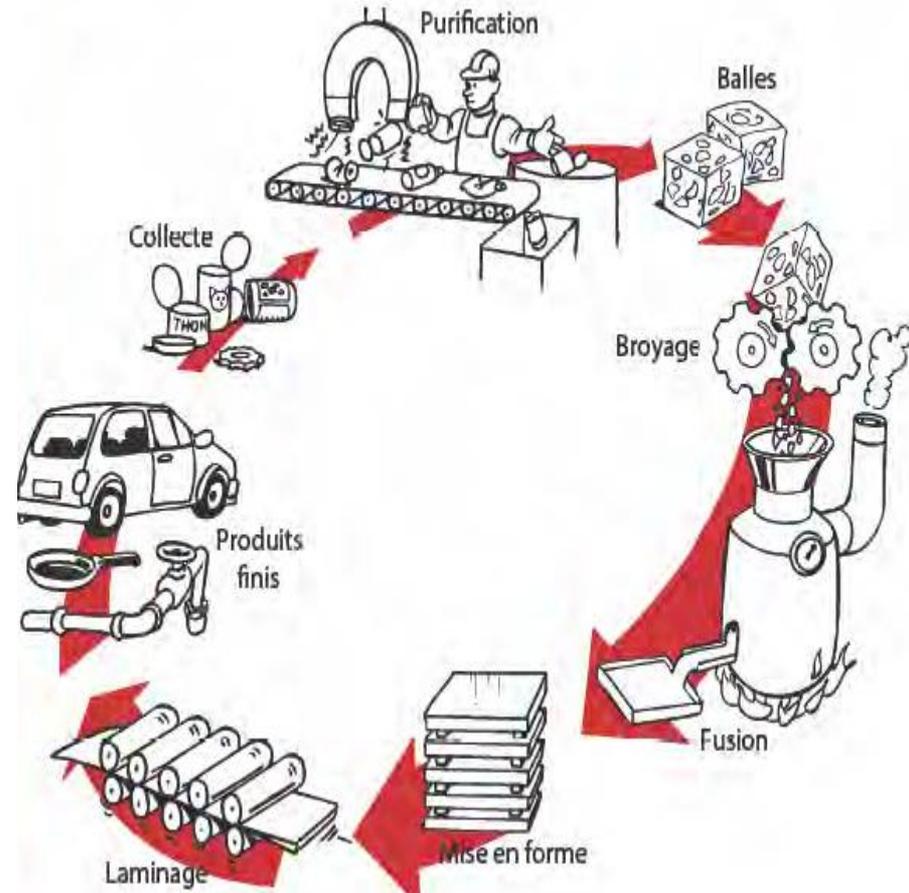
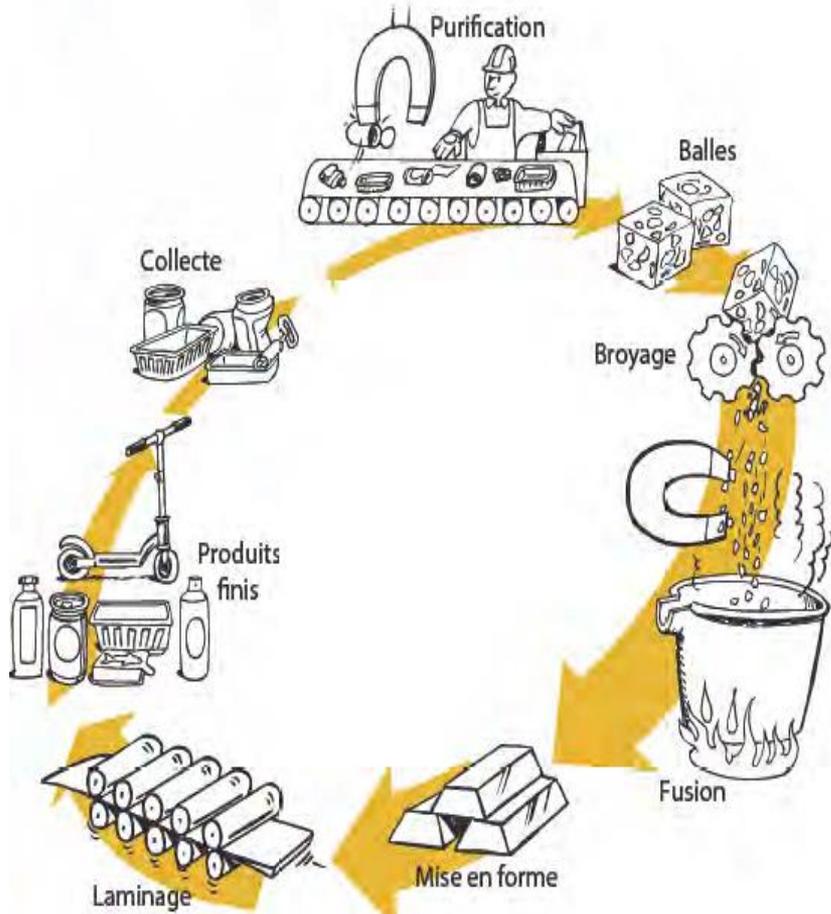
La valorisation des déchets peut s'effectuer selon trois niveaux :

Réutilisation direct : la meilleure solution, qui consiste à réutiliser un même produit au maximum (seconde main, bouteilles consignées, recharge de produits).

Recyclage matière : La matière est réintroduite dans le cycle de production. La qualité est moindre par rapport au produit neuf (production de sable de verre à partir de bouteilles ou de papier).

Valorisation thermique : Le déchet est incinéré et l'énergie qu'il contient est récupérée (biogaz, chaleur à distance).

Alu et fer blanc



Bon à savoir

Collecte et recyclage : L'aluminium et le fer blanc sont collectés ensemble par la voirie. En effet, la séparation de ces matières est très simple à réaliser, grâce à un système d'aimantation (*le fer est magnétique, alors que l'aluminium ne l'est pas*). Après usinage la matière redeviendra ce qu'elle était.

Astuce : Pour nettoyer vos boîtes, utilisez votre dernière eau de vaisselle, ou rincez-les à l'eau froide pour ne pas gaspiller de l'énergie.

Pour reconnaître l'aluminium d'un composite (*qui lui, doit être mis à la poubelle*) : pliez le déchet, si il le reste, c'est de l'aluminium pur, si il s'ouvre, c'est un matériau composite.

Dégradabilité : L'aluminium est très résistant et met beaucoup de temps à se dégrader (*environ 100 à 500 ans pour qu'il se recombine en minéral*). Pour le fer blanc, il faut compter une centaine d'années, par oxydation (*rouille*).

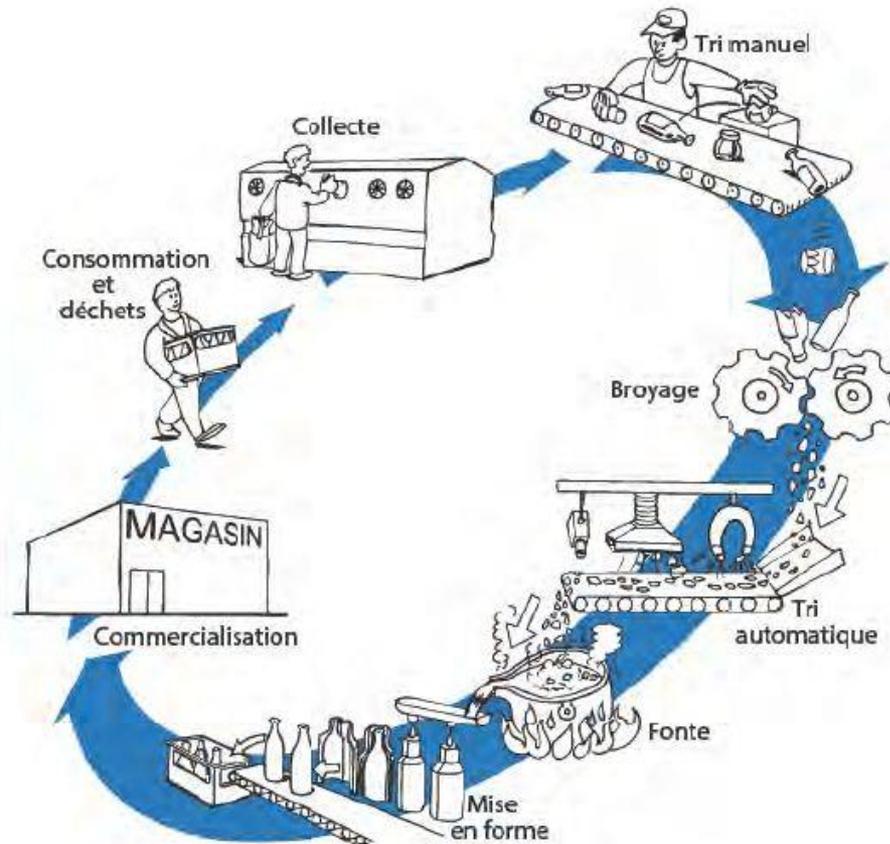
Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où, occupons-nous en jusqu'au bout !

Pas dans la poubelle : En usine d'incinération, l'aluminium et le fer blanc ne se consumeront pas, ou pas totalement. Les restes se retrouveront dans les scories, qui seront mises en décharge, et occuperont ainsi inutilement nos sous-sols.

Indésirables : Les autres métaux, les boîtes ayant contenu de la peinture et des vernis, ainsi que les aérosols (*déchets spéciaux*), les composites (*berlingots, sachets de chips*), les restes de déchets alimentaires (*ce qui demande du travail supplémentaire et fait ainsi augmenter le coût du recyclage*).

Où mettre mon alu et mon fer blanc ? Ils doivent, si possible, être ramenés dans les grandes surfaces, ils peuvent aussi être déposés dans tous les Ecopoints de la Commune, ainsi qu'à la déchetterie communale.

Verre



Bon à savoir

Collecte et recyclage : La collecte du verre, dans notre Commune, est mélangée (*pas besoin de trier par couleur*). Le verre collecté est destiné à devenir du verre de couleur verte, ainsi que des matériaux d'isolation et de construction.

Dégradabilité : Abandonné dans la nature, le verre peut mettre jusqu'à 4'000 ans pour disparaître. Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où, occupons-nous en jusqu'au bout !

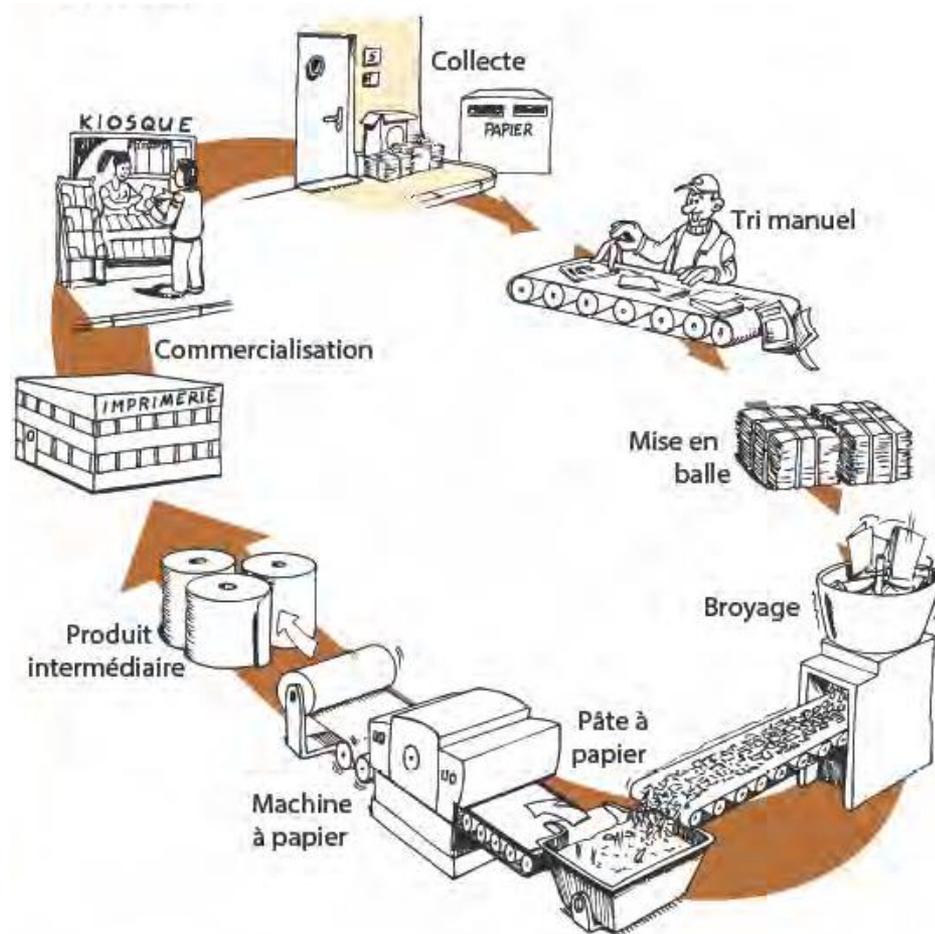
Indésirable : Certains matériaux paraissent proche du verre, pourtant ils ne sont pas recyclable avec celui-ci.

Miroirs, vitre, vaisselle, céramique et porcelaine (*composants différents, ne fondent pas à la même température, provoquent des inclusions dans le verre*), les ampoules (*matière composite*).

Pas dans la poubelle : le verre ne se consume pas avec les ordures ménagères. Après refroidissement, il aboutira en décharge avec les scories et occupera inutilement nos sous-sols.

Où déposer mon verre ? Il doit, si possible, être ramené dans les grandes surfaces, il peut aussi être déposé dans tous les Ecopoints de la Commune, ainsi qu'à la déchetterie communale.

Papier et carton



Bon à savoir

Collecte et recyclage : A Romanel, nous collectons le papier et le carton ensemble. Chaque fois que l'on recycle du papier, les fibres s'affaiblissent et celui-ci devient, par conséquent, plus délicat. Selon le type de papier, la teneur en pâte recyclée sera plus ou moins importante (*carton ondulé 100 %, papier journal 80 %, papier graphique (blancheur maximale et fermeté optimal) moins de 10 %*).

Dégradabilité : Si les conditions sont favorables, le papier journal peut se décomposer en quelques mois dans la nature. Cependant, les encres qu'il contient sont souvent chargées en métaux lourds, ce qui est néfaste pour l'environnement. Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où, occupons-nous en jusqu'au bout !

Indésirables : Le papier collecté doit être propre, exempt de matières étrangères et grasses, qui ont pour effets d'encrasser les machines et de les bloquer. Ne pas mettre de mouchoirs en papier, papier ménage et hygiénique, papier gras, nappes, serviettes, vaisselle en papier et carton, papier et carton d'emballages souillés (*nourriture, produits de nettoyage*), filtres, papier carbone, papier de fleuriste, pochettes photos, papier autocollant.

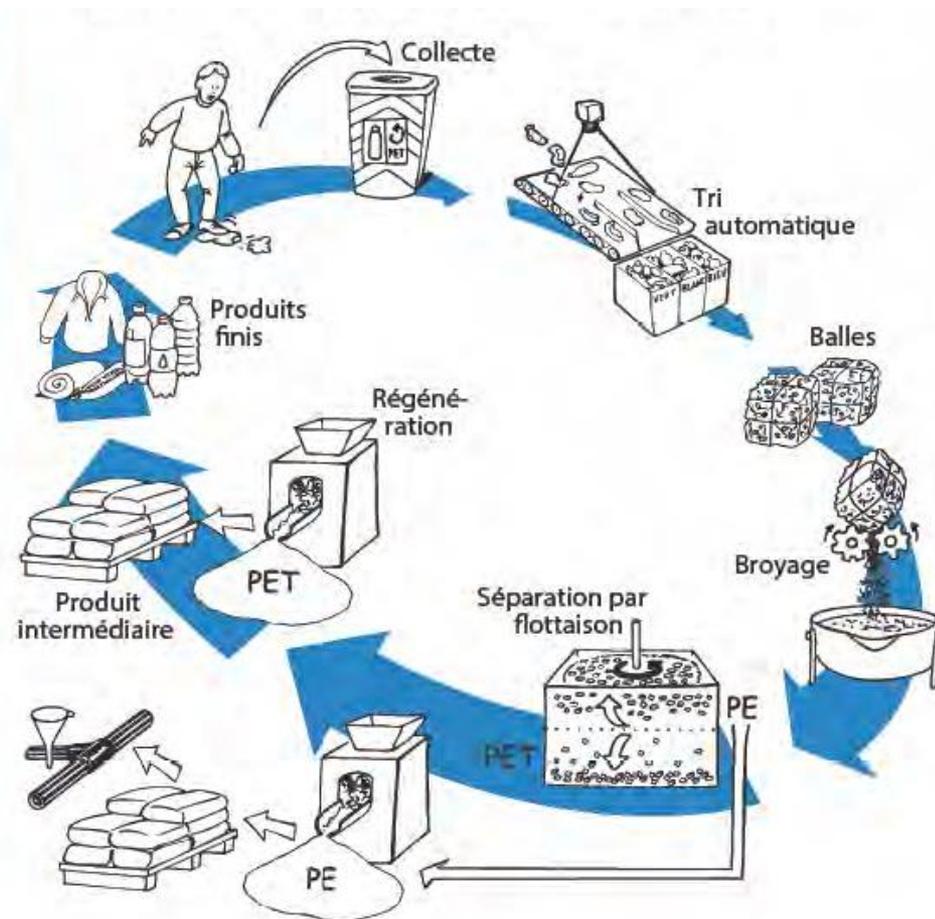
Astuces : Utilisez le verso des feuilles comme brouillon, photocopiez et imprimez en recto/verso, imprimez seulement si c'est nécessaire vos messages électroniques, faire circuler les documents plutôt que de les diffuser en plusieurs exemplaires.

Pour le papier non recyclé, optez pour celui qui porte des labels, tels que «FSC» ou «PEFC», garantissant une exploitation durable de la forêt.

Recycler c'est économiser : Malgré les progrès réalisés, fabriquer du papier neuf reste très polluant (*grande consommation de bois, d'eau, d'énergie et de produits chimiques*). La production de papier et de carton représente 40 % de la récolte mondiale de bois. Outre la consommation d'eau et d'énergie (environ 60 %). Le recyclage d'une tonne de papier permet de préserver 18 arbres et de réduire considérablement la pollution de l'air (-75 %) et de l'eau (-35 %).

Où déposer mon papier et carton ? Pour des volumes ordinaires dans tous les Ecopoints de la Commune. Pour les locataires de certains immeubles, dans les conteneurs mis à disposition par les gérances. Pour des volumes plus importants, dans la presse à papier et carton qui se trouve à la déchetterie communale.

Bouteilles de boissons PET



Bon à savoir

Collecte et recyclage : A Romanel, la récolte des bouteilles de boissons en PET se fait encore en système non surveillé (*ce que beaucoup d'autres Communes ont abandonné*). Ce dernier est récolté par le service de voirie, puis trié et mis en vrac dans une benne fournie par PET-Recycling. Le PET sera alors recyclé en nouvelles bouteilles, emballages, chaussures de sport, et matières synthétiques pour faire des vêtements.

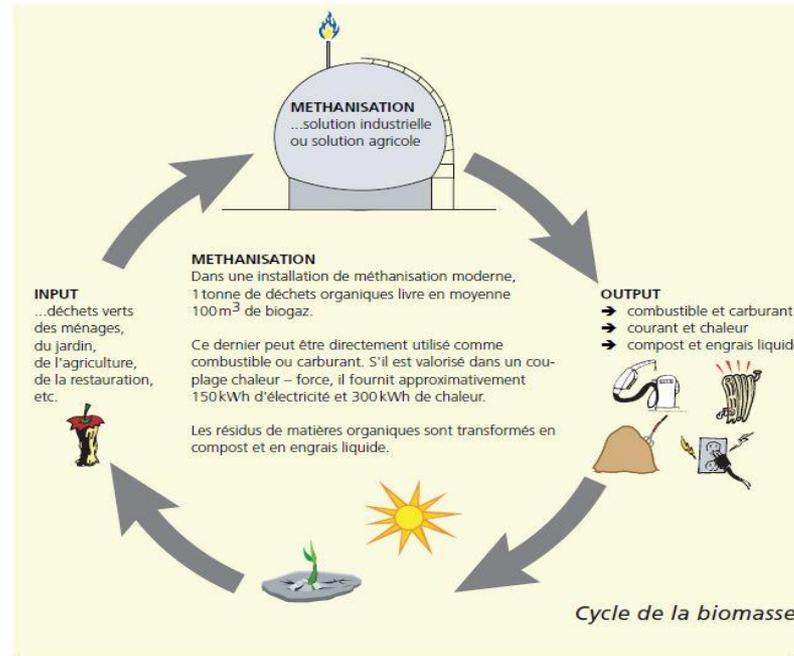
Dégradabilité : Comme la plupart des matières plastiques synthétiques, le PET n'est pas biodégradable. Le plastique biodégradable, à base d'amidon de maïs, a été développé ces dernières années, mais il est coûteux, et sa fabrication est aussi néfaste pour l'environnement que celle du PET. Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où, occupons-nous en jusqu'au bout.

Indésirables : La Confédération a fait le choix de recycler que les bouteilles de boissons en PET. Il ne faut donc pas mélanger les matières plastiques qui ont une autre composition chimique et qui présente une contamination trop grande pour que le recyclage soit économiquement et écologiquement judicieux (*PVC, PE, PP, PS*, les bouteilles d'huiles, de vinaigre et les autres objets en PET). Les bouteilles de lait blanches doivent être ramenées au point de vente.

Payé d'avance : L'association PET-Recycling Suisse gère la collecte des bouteilles de boissons en PET et prélève, dans le prix d'achat, une contribution anticipée de recyclage de 1,8 ct. par bouteille. Cet argent finance la collecte (*conteneurs, transport, tri*) et l'information au publique.

Où déposer mes bouteilles à boissons en PET ? Elles doivent, si possible, être ramenées dans les grandes surfaces, elles peuvent aussi être déposées dans tous les Ecopoints de la Commune, ainsi qu'à la déchetterie communale

Déchets organiques



Avec l'énergie livrée par 1 kg de biomasse

- une ampoule électrique (60 W) brille pendant environ 2 heures et 20 minutes
- un poste de télévision (80 W) diffuse des images pendant 1 heure et 45 minutes
- une voiture parcourt jusqu'à 1 km sans produire de gaz à effet de serre

Bon à savoir

Collecte et recyclage : A Romanel, le ramassage se fait au porte à porte. Les déchets organiques subissent ensuite une méthanisation pour devenir une source d'énergie (*chaleur, carburant automobile ou électricité*), ainsi que du compost.

Dégradabilité : Si les conditions sont favorables, les déchets verts disparaissent rapidement sans causer de dommage. Cependant, il faut éviter de les disperser dans la nature, car les conditions ne sont pas toujours adéquates à la décomposition (*froid, sécheresse*). Aussi, il est déconseillé de les accumuler de manière incontrôlée, car des nuisances peuvent en résulter (*pollution visuelle, odeurs, insectes et animaux*).

Indésirables : Résidus de balayage, sacs d'aspirateurs, cailloux, papier de ménage, mouchoirs, litières minérales pour animaux, cendres, médicaments, plastic, textiles, et toutes autres matières recyclables d'en d'autres filières.

Pas dans la poubelle : Les déchets organiques sont composés de 90 % d'eau, ils brûlent mal et engorgent inutilement les usines d'incinération. De plus, en compostant, nos poubelles s'allègent d'environ 100 kg par an et par habitant.

Incinérables

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile...



Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié.



Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux, la peinture.



Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes.



Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza.



Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament.



Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques.



Pots de yoghourt.

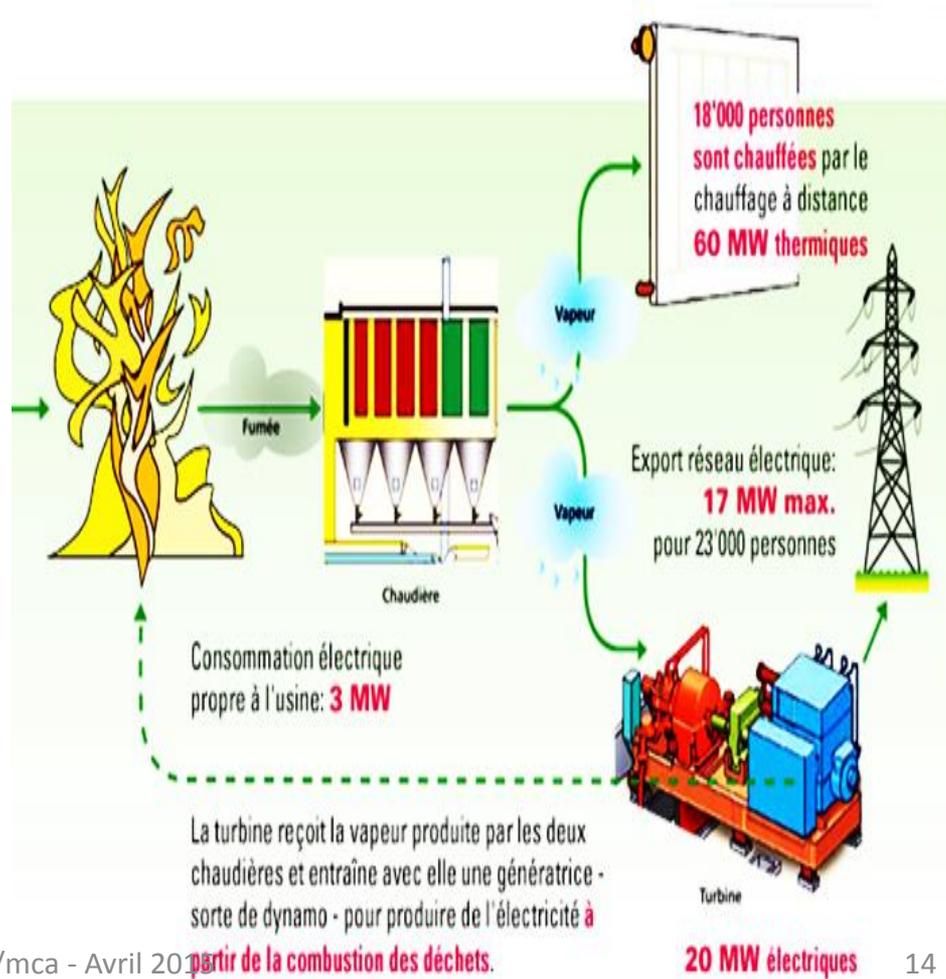


Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges, lingettes, brosse-à-dents, éponges.

Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage.



Bon à savoir

Collecte et recyclage : Le ramassage des sacs officiels se fait au porte à porte. Ensuite ceux-ci seront incinérés à l'usine TRIDEL, pour être transformés en énergie (*chauffage à distance et électricité*). Un sac poubelle de 10 kg équivaut à 2,5 kg de mazout.

Dégradabilité : Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, l'incinération ne fait pas disparaître nos déchets. 75 % du poids de nos déchets ira dans l'atmosphère sous forme de fumée, tandis que 25 % du poids de nos déchets restera sous forme de résidus solides (*scories constituées de mâchefers et de résidus issus des traitements de fumée contenant des substances dangereuses concentrées et stabilisées*). Ces déchets sont principalement stockés à très long terme dans nos sous-sols.

Astuces : Afin de diminuer vos incinérables, préférez le durable au jetable, réparez plutôt que jeter, évitez les produits sur-emballés, privilégiez les recharges et pensez à trier les matières et objets recyclables.

Sacs non-officiels : Dans les containers à déchets, seul le sac officiel taxé blanc et vert «Trier c'est valoriser» est admis pour la collecte des incinérables. Le service de voirie a été assermenté afin de fouiller les sacs non-officiels et de dénoncer tous les contrevenants.

Déchetterie communale

- **Benne encombrants** : il s'agit de déchets incinérables trop volumineux pour un sac poubelle de 110 l. ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm. Ceux-ci seront broyés, puis incinérés.
- **Benne à ferraille** : Elle regroupe toutes les matières métalliques et les déchets qui ne sont pas électriques ou électroniques.
- **Benne à bois** : Pour les meubles d'intérieur sans revêtement, ni miroirs, cadres de fenêtres sans vitres, palettes, etc..
- **Presse à papier et carton** : Privilégiez celle-ci pour les gros volumes, plutôt que les Ecopoints.
- **Benne à gazon**
- **Place de dépôt pour les branches et les souches**
- **Benne inertes** : Pour les petites quantités de terre, vaisselle, vitres, miroirs, cailloux, plâtre, etc..
- **Benne à fibrociment** : Amiante fortement agglomérée style ETERNIT, l'amiante peu agglomérée doit être éliminée par une entreprise spécialisée.
- **Presse à aluminium et fer blanc**
- **Centre de tri** : Capsules Nesspresso, piles, peintures et produits dangereux, huiles, verre, PET, habits.
- **Le responsable de déchetterie est là pour vous guider si besoin, veuillez respecter ses directives.**

Eco-points



ECO-POINT

MERCI DE RESPECTER LES QUELQUES REGLES DE CET ECO-POINT :

- TRIEZ VOS DECHETS DANS LES CONTAINERS ADEQUATS ET RESPECTEZ LES INDICATIONS COLLEES DESSUS.**
- NE PAS DEPOSER ICI VOS OBJETS ENCOMBRANTS (MAIS A LA DECHETTERIE), NI VOS OBJETS ELECTRIQUES OU ELECTRONIQUES (MAIS EN MAGASIN).**
- LAISSEZ CET ENDROIT PROPRE POUR LES SUIVANTS.**

MERCI

**SERVICE VOIRIE
TEL : 021/648.11.58**

Foire aux questions

- **Retour dans les commerces** ? Il faut privilégier le retour des éléments usagés suivants dans les commerces (**obligation de reprendre gratuitement, même sans achat, les produits similaires à ceux mis en vente**): appareils électriques et électroniques, piles et batteries, médicaments, ampoules économiques et néons, PET, bouteilles blanches en plastique (PE).
- **Que faire de mes pneus** ? Les pneus (voiture, moto, vélo, etc...) sont repris par les commerces spécialisés, moyennant le paiement d'une taxe d'élimination.
- **Que se passera-t-il si je n'utilise pas les bons sacs** ? C'est une infraction à la loi, comme d'ailleurs de jeter des déchets n'importe où, n'importe comment. Il y a des contrôles, et les fraudeurs seront amendés.
- **Mon enfant en bas âge produit beaucoup de couches, que propose la Commune** ? Des rouleaux de sacs de 35 l. sont distribués gratuitement selon l'âge de l'enfant au Contrôle des Habitants, sur présentation d'une pièce d'identité.
- **Que faire de mon plastique** ? A part les bouteilles de boissons PET, qui ont une taxe anticipée pour leur recyclage, et les plastiques volumineux (+ de 60 cm.), qui vont aux encombrants, tous les autres plastiques doivent être mis dans les sacs taxés, ou ramené en magasin, si il y'a un emplacement (ex: bouteilles de lait) .
- **Que propose les grandes enseignes d'alimentation** ? Vous pouvez consulter leurs sites, ils proposent tous un chapitre sur la gestion de leurs déchets.

MERCI !

Les employés du Service des travaux de la Commune de Romanel-sur-Lausanne vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration. En travaillant ensemble sur la gestion des déchets, nous y gagnerons, autant au niveau économique, que environnemental.